



ATTESTATION D'HONORABILITE

Je soussigné(e) (*Prénom, Nom*),

Adresse :

Code postal :

Ville :

Agissant en qualité (cocher) :

- d'élu(e) au Conseil d'Administration
- de salarié(e) ou indépendant travaillant pour le club
- d'aide entraîneur
- de responsable de catégorie
- autre (parent...):

Atteste :

- Adhérer à l'éthique globale des BDL Hockey Mineur ;
- Respecter en toutes circonstances le Code de la Route, lorsque je véhicule des mineurs dans le cadre de ma fonction au sein du club ;
- Conformément à l'article L. 212-9 du Code du Sport :
 - o *Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.*
 - o *N'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :*
 - 1° *Au chapitre Ier du titre II du livre II du Code Pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;*
 - 2° *Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;*
 - 3° *Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;*
 - 4° *Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;*
 - 5° *Au chapitre IV du titre II du même livre III ;*
 - 6° *Au livre IV du même code ;*
 - 7° *Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;*
 - 8° *Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique*
 - 9° *Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;*
 - 10° *Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.*

Fait à

Signature :

Le

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

BDL HOCKEY MINEUR AMATEUR

Saison 2025 2026